

Monsieur CHIH Bekay
Clos Marie Koré 54/7
1070 Anderlecht

Anderlecht, le 05-08-25

VOTRE CORRESPONDANT.E :

W. GILLIJNS
Chef de Division
☎ 02/558.53.21

OBJET :

Réponse à votre interpellation, transformée en question écrite, adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la politique de propreté à Anderlecht

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre interpellation, transformée en question écrite, adressée le 26 juin 2025 au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la politique de propreté à Anderlecht, nous avons le plaisir de vous communiquer les éléments de réponse suivants.

Les visiteurs des **Mini-Recyparks** sont toujours ravis du service rendu par les gardiens présents sur place. Les dispositifs sont déployés conformément à la planification prévue. Suite à la réduction de la fréquence de déploiement, certains sites ont vu leur fréquentation légèrement augmenter. Ainsi, les sites de La Roue, Zamenhof et Lemoine passant de deux déploiements à un déploiement par mois ont connu une augmentation de visiteurs approximative de 10 à 15%.

La fréquence de visites est restée sensiblement identique pour les sites Drapeau (2 dates), Obus, Sévigné et Debatty (1 date). Les tonnages d'encombrants ont connu une augmentation importante lors de la reprise des Mini-Recyparks à la mi-février 2025 et l'accès possible aux personnes véhiculées. Ce tonnage a diminué lors de la restriction d'accès.

Il est à constater, depuis cette consigne, une application de celle-ci auprès de 15 à 25% des visiteurs de sites. La grande majorité des visiteurs, bien que contrariés dans leur planification personnelle, comprend la mesure et applique les consignes et restrictions transmises par les gardiens de Mini-Recyparks. L'équipe fait état, malheureusement, de retours, de comportements agressifs et insultants de visiteurs suite à l'énonciation de cette consigne.

La fréquence peut être estimée à 1 à 3 fois par site, dépendant du nombre de visiteurs par site. Ainsi, des insultes, menaces et gestes déplacés sont proférés envers les Gardiens de Mini-Recyparks appliquant la consigne. Se gardant de toute réplique et de s'éloignant de ces comportements inciviques, ces situations impactent les conditions de travail des agents. Des déclarations de faits de tiers liés à ces remontées de terrain sont ensuite rédigées.

Les moyens de communication de cette restriction d'accès sont les suivants :

- la discussion et l'échange verbal (Recyparks régionaux, pratiques MRP, sites extérieurs de points d'apports volontaires, Recyparks Mobiles)
- la distribution d'une documentation papier : l'accessibilité du Recypark Demets (flyer ABP), les centres de Recyclerie, les bonnes pratiques du Mini-Recypark
- la présence d'un stop-trottoir présent sur site (2 exemplaires recto/verso)

Une nouvelle planification du calendrier des Mini-Recyparks entre en fonction à partir du mois de juillet 2025. Cette planification intègre 3 nouveaux sites dans le secteur LISA de Cureghem : Lemmens (Odon), Brogniez et Goujons. Les sites de Clinique, Drapeau et Debatty sont supprimés (<https://www.anderlecht.be/fr/mini-recyparks>). Les horaires d'ouverture et les jours de prestation restent identiques.

Le Service Entretien n'a pas d'éléments de réponse pour le présent sujet comportant deux questions au sujet des **caméras intelligentes/scan-cars et drones**.

Au niveau de la stratégie globale, une révision de la collecte des poubelles, sacs ménagers blancs/jaunes/bleus/oranges et verts, dépend totalement d'une gestion de l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP). Les Services communaux peuvent être consultés à des fins d'échanges d'informations et de bonnes pratiques.

Le Service Entretien n'émet pas d'avis techniques quant à une révision de la stratégie de nettoyage et une évaluation publique sur les moyens investis et les résultats obtenus.

A propos des publics vulnérables, dans sa création et conceptualisation, et ce depuis son commencement le lundi 3 mai 2021, le dispositif des Mini-Recyparks n'a pas été élaboré et conçu pour effectuer une prestation d'enlèvements des

encombrants des citoyens à leur domicile. Une augmentation des moyens en personnel, logistiques et financiers seraient techniquement nécessaires à sa mise en place.

Ainsi les agents, nommés Gardiens de Mini-Recyparks développe des missions dédiées à la gestion du site, à l'accueil du citoyen et au flux d'apports de déchets.

En accord avec le Cabinet de M. l'Echevin de la Propreté, les Mini-Recyparks accueilleront toutes les personnes en situation d'handicap, et ce sous présentation de leur carte PMR, dès ce mercredi 25/06/2025 au site « Obus ».

Il est, hautement, à considérer la possibilité offerte par l'Agence bruxelloise de la Propreté, l'ABP, d'un service d'enlèvement d'encombrant au domicile de chaque Bruxellois.e. Ainsi, chaque ménage bruxellois bénéficie d'un enlèvement de 3m³ par an en téléphonant à l'ABP au 0800/981.81, et en se munissant de sa carte d'identité pour l'accès au registre national. Il est noter que des règles d'enlèvement sont à respecter et peuvent être consultées à l'adresse : <https://arp-gan.be/fr/tri-des-dechets?waste-type-id=34>.

Durant le Covid, et la période de limitation des libertés et des déplacements, le Service Entretien a proposé un enlèvement à domicile par an pour tous les ménages anderlechtois. A la fin de la période Covid, ce Service a été limité pour toutes les personnes avec une carte à mobilité réduite (PMR) et les habitants âgés de 65 ans et plus (seniors). Cette information est toujours présente sur le site <https://www.anderlecht.be/fr/conseils-de-tri> - un rendez-vous via l'Irisbox est privilégié. Ce service est sujet aux disponibilités opérationnelles du Service Entretien.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation:
L'Echevin de l'Entretien de l'Espace public,

A. VANDYCK.

Interpellation relative à la politique de propreté à Anderlecht

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les membres du Collège,

La propreté urbaine est un enjeu de premier plan pour une commune comme la nôtre. Elle touche à la qualité de vie, à la santé publique, à l'environnement, et à l'image d'Anderlecht. C'est une compétence complexe, qui mobilise des moyens humains, logistiques et budgétaires importants. Mais c'est aussi une priorité affichée par votre majorité, dès la campagne électorale d'octobre 2024.

Depuis votre prise de fonction en décembre, les citoyens attendaient des résultats visibles et concrets. Or, six mois plus tard, la situation **continue à se dégrader** : dépôts clandestins, débordements de poubelles, difficultés d'accès aux mini-recyparks...

Nous le savons, c'est une compétence difficile. Mais justement, c'est parce qu'elle est difficile qu'elle appelle des choix clairs et des moyens adaptés.

Depuis le début de cette mandature, plusieurs mesures ont été annoncées dans la presse:

- La réforme des **mini-recyparks**, qui prévoit une réduction de leur présence sur le territoire et des restrictions d'accès en voiture ;
- Le déploiement d'outils technologiques (caméras intelligentes, drones,...) pour lutter contre les incivilités.

Dans ce contexte, je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Concernant les mini-recyparks :

- Quel est le bilan de la mise en œuvre de votre réforme, notamment en ce qui concerne la réduction de l'offre et l'interdiction d'accès aux véhicules ?
- Quels dispositifs alternatifs sont proposés aux personnes âgées ou à mobilité réduite ?

2. Concernant les outils technologiques :

- Où en est le projet de déploiement des caméras intelligentes, des scan-cars et des drones ?
- Quel est le calendrier prévu, et avec quels objectifs concrets ?

3. Concernant la stratégie globale :

- Envisagez-vous une révision de la stratégie de nettoyage ou de collecte des poubelles à l'échelle communale ?
- Une évaluation publique est-elle prévue pour faire le point sur les moyens investis, les résultats obtenus, et les perspectives d'amélioration ?

4. À propos des publics vulnérables :

- Nous recevons plusieurs témoignages de personnes qui ont des difficultés sortir leurs encombrants. Dans le cadre des mini-recyparks,, serait-il possible de prévoir un enlèvement à domicile des encombrants pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les PMR.

Je vous remercie pour vos réponses.

Chihi Bekay

Conseiller communal Ecolo-Groen